

CHAPITRE DEUXIEME
ANALYSE DE L'ETAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

A. MILIEU PHYSIQUE

1. RELIEF ET TOPOGRAPHIE

Le site est formé d'une plaine qui s'étend vers le sud. A l'ouest une colline boisée, de faible hauteur, sépare Chavannes de Chantemerle les Blés.

La topographie varie de la cote 235 m NGF, point culminant à l'Ouest du village (« Les Sables ») à la cote 178 m NGF, point bas en bordure de la Veane au lieudit « Les Marelles ».

2. GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

2.1. GÉOLOGIE

(Source : SGA)

La commune de CHAVANNES est située à la frontière de deux grandes formations géologiques :

- le socle cristallin du Massif Central, qui se prolonge sur la Vallée du Rhône jusqu'à ST VALLIER et TAIN L'HERMITAGE ;
- le bassin sédimentaire bas dauphinois, situé en rive gauche du Rhône.

Ces deux unités sont séparées par une fracture majeure de direction méridienne, qui passe à l'Ouest de la commune (LARNAGE, ST BARTHELEMY DE VALS).

L'ensemble du territoire communal est situé dans le bassin sédimentaire bas dauphinois, dont la zone septentrionale est appelée « Drôme des Collines ».

Les différentes formations géologiques présentes sur la commune sont les suivantes, de la plus ancienne à la plus récente :

- Molasse sablo-gréseuse (m₂s) du miocène : sols sableux, de teinte jaunâtre, de texture moyenne et souvent consolidés (grès). Ces formations gréseuses peuvent se présenter en bancs durs intercalés dans les niveaux plus sableux. Les terrains sont alors peu perméables.
- Argiles du pliocène (p1M). Il s'agit de sols argileux de teinte grise ou bleue. Ces formations sont bien développées au Sud Est du village et à proximité du hameau de Griauges. Les sols argileux sont imperméables, ne permettant pas l'infiltration des eaux.

- Alluvions fluviales anciennes (Fy) du quaternaire. Il s'agit de cailloutis déposés en terrasse à l'Est du village (quartier Fouillouse).
- Alluvions fluviales récentes (F_{Z1}) du quaternaire. Il s'agit des alluvions de la plaine d'inondation de la Veune. Ce sont des sables à tendance limoneuse ou argileuse, pauvres en graviers et galets, sur une épaisseur de 1 à 3 m. Localement, les sols sont très argileux, voire tourbeux dans les fonds à faible pente mal drainés (secteur au Nord du village). Des phénomènes d'hydromorphie peuvent apparaître dans ces sols argileux imperméables.

Les formations superficielles résiduelles (Rs) et colluvions © sont des formations meubles, riches en cailloutis, particulièrement étendues sur les versants pentus à l'Ouest du village (quartier Griauges, village de Veunes).

La commune de CHAVANNES est caractérisée essentiellement par une zone qualifiée de plaine.

Les collines environnantes sur les communes voisines présentent des sols pentus moyennement perméables (molasse) ou imperméables (argiles pliocène), où un vaste réseau de drainage s'est naturellement créé au fil des dépressions topographiques (nombreuses combes sèches).

Les sols caillouteux de plaine de la commune laissent supposer des terrains perméables, permettant l'infiltration des eaux. Des secteurs à sols argileux imperméables ne sont cependant pas exclus vers les quartiers Griauges, les Sarras et localement le long de la Veune.

2.2 SITES ET SOLS POLLUÉS

Aucun site ni sol pollué n'est recensé sur la commune de CHAVANNES.

3. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

Le ruisseau de la Veune prend sa source au Nord du village. Il traverse le territoire communal et se rejette dans l'Isère, en rive droite.

3.1 HYDROGÉOLOGIE

Le principal magasin aquifère est constitué par la molasse sablo-gréseuse miocène citée précédemment qui offre des ressources en eau considérables (épaisseur de la formation avoisinant 300 m).

La nappe circule à des profondeurs variables dans ces matériaux sableux à perméabilité moyenne (10^{-5} à 10^{-3} m/s), selon un écoulement dirigé Nord/Sud.

La surface de la nappe épouse assez bien la topographie contrastée de la région et sa profondeur sous le sol est fonction du relief, variant de 0 m à 50 m dans les collines.

Sur la commune de CHAVANNES et ses environs, nous pouvons distinguer 2 nappes de profondeur différentes.

La nappe profonde (plusieurs dizaines de mètres) est en charge sous le village, comprise entre 2 formations imperméables. Un puits artésien utilise cette nappe pour l'alimentation de serres.

Elle est également exploitée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine pour l'alimentation en eau potable de 15 communes (un forage d'une profondeur de 70 m environ).

La nappe superficielle est peu profonde (0.5 à 3 mètres) en écoulement libre dans la vallée de la Veaine. Elle est utilisée par de nombreux puits sur la commune. Elle est drainée par le réseau d'assainissement au niveau du village.

3.2. COURS D'EAU

Les deux principaux cours d'eau affluents de l'Isère s'écoulant à proximité de la commune de CHAVANNES sont les suivants : L'Herbasse et La Veaine.

Les principales caractéristiques de ces 2 cours d'eaux sont :

- **L'Herbasse :**

Elle s'écoule à l'Est du village, traversant la commune de ST DONAT SUR L'HERBASSE.

La superficie de son bassin versant au PONT DE L'HERBASSE (avant sa confluence avec l'Isère) est de 187 km², admettant un débit d'étiage de référence de 2.2 l/s/km².

La qualité physico-chimique est estimée à une classe 1B à 2 (qualité assez bonne à médiocre – pollution modérée à nette), sur le tronçon de ST DONAT à l'Isère.

L'objectif départemental de qualité (objectif 1995) de l'Herbasse sur ce tronçon est 1A.

- **La Veune**

La Veune prend sa source dans une zone de marécage (lieu-dit « Thiolatte ») sur la commune de CHAVANNES.

La qualité physico-chimique est estimée à la classe 1A (qualité bonne, absence de pollution), depuis sa source jusqu'à CURSON.

L'objectif départemental de qualité (objectif 1995) de la Veune sur ce tronçon est 1B.

Un plan d'eau artificiel a été créé au lieudit « Le Mouchet ». Il est situé sur le cours de la Veune, 50 m en aval de sa source. Les effluents du réseau d'assainissement traités par un décanteur-digester au Sud du village sont rejetés par l'intermédiaire d'un fossé, dans la Veune.

La particularité du territoire communal est de disposer d'un réseau hydraulique très important.

Le Réseau Hydrographique communal



4. CLIMAT

La station météorologique située sur la commune de ST BARTHELEMY DE VALS a des précipitations annuelles (855 mm) qui se situent dans une moyenne départementale.

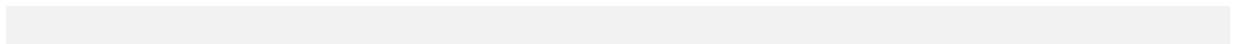
Le régime pluviométrique est caractérisé par deux saisons pluvieuses :

- la première de Septembre à Novembre (maxima en Octobre), les précipitations mensuelles dépassent généralement les 80 mm ;
- la seconde en Avril et Mai (maxima en Mai), les précipitations sont de l'ordre de 70 à 90 mm.

Deux mois secs :

- le mois de juillet, où l'on ne compte que 8 à 10 jours de précipitations et des hauteurs souvent inférieures à 50 mm ;
- le mois de janvier, les précipitations sont de l'ordre de 40 à 60 mm, mais cette fois réparties sur une dizaine de jours.

Les pluies supérieures à 10 mm se produisent en moyenne une trentaine de fois par an.



B. PATRIMOINE NATUREL

1. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.)

L'intérêt écologique de plusieurs secteurs a été mis en évidence par des inventaires scientifiques. La commune est couverte par des ZNIEFF de type I et II.

Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Une unité écologique homogène est un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée. Elle abrite un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

Une ZNIEFF de type II est un territoire qui contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I.

Sur la commune de CHAVANNES, on compte :

- **une ZNIEFF de type I** : Marais de la Veane et Etang du Mouchet (26030001) ;
- **une ZNIEFF de type II** : Collines Drômoises (n° 2603).



Marais de la Veane et Etang du Mouchet (ZNIEFF type 1) :

La Veane est une petite rivière de la "Drôme des collines". Elle prend sa source entre les villages de Chavannes et de Chantemerle-les-Blés, dans une légère cuvette topographique, au nord de la station de pompage. La rivière termine sa course dans le cours de l'Isère à environ neuf kilomètres au sud. L'eau circule dans un réseau de petits canaux qui viennent former des bassins d'eau libre.

Au sud de la route, le ruisseau alimente un étang privé sous le château du Mouchet. La partie nord du site, incluse dans le périmètre de captage des eaux, est un lieu de promenade apprécié. L'étang du Mouchet, par contre, est un site privé visible uniquement de la route. La diversité des milieux aquatiques, petits ruisseaux d'eau courante et pièce d'eau calme, et les contrastes marqués entre la végétation de pleine lumière et les milieux sombres, font tout l'intérêt naturaliste de cet ensemble. La présence de nombreuses espèces animales ou végétales en est ainsi favorisée.

L'Aulne glutineux est l'arbre caractéristique des sols gorgés d'eau. On trouve, ici, en bordure de l'étang et le long du ruisseau. Cet arbre, aux jeunes pousses vertes et visqueuses, forme, avec les saules, la Bourdaine, le Sureau noir et d'autres ligneux, des boisements denses, difficiles à pénétrer. Peuvent y nicher des oiseaux comme le Pic épeichette et la Bouscarle de Cetti.

L'étang du Mouchet est une belle pièce d'eau bordée d'un ensemble végétal harmonieux. L'eau libre est en grande partie recouverte par les feuilles des nénuphars. Un important herbier de plantes immergées (cératophylles, myriophylles, potamots...) affleure en surface. Cette flore aquatique émet, parfois, en été, de discrètes fleurs au-dessus de l'eau.

La berge de l'étang est colonisée par des ceintures végétales denses imbriquées : formation à laïches en touradons et bois marécageux de saules et d'aulnes. La Fougère des marais, espèce protégée en région Rhône-Alpes, trouve autour de l'étang l'une de ses rares stations drômoises. Cette fougère est assez abondante sur ce site. On peut l'apercevoir entre les grosses touffes de laïches et dans les sous-bois aux sols gorgés d'eau. Dans ces mêmes habitats naturels, sur sols vaseux, d'autres espèces rares, telles que la Laïche faux-souchet ou le Samole de Valerand, sont à signaler.

Sous le château, la pelouse qui borde l'étang héberge une population assez importante d'Epipactis du Rhône. Cette orchidée méconnue n'a été que récemment caractérisée par des botanistes lyonnais. Deux stations sont connues actuellement dans le département de la Drôme, toutes deux situées dans la vallée du Rhône.

Plus de trente-trois espèces de libellules ont été observées sur cette zone. Ce chiffre, particulièrement élevé, prouve bien la diversité et la qualité de ces habitats aquatiques. L'espèce la plus remarquable est l'Agrion de Mercure, inscrite sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Cette discrète demoiselle, présente sur les eaux riches en végétation aquatique, est un précieux descripteur de la qualité écologique des cours d'eau. Une population importante de cette espèce indique, en effet, l'excellente qualité de l'eau. Mentionnons également deux autres espèces : le Caloptéryx méditerranéen, en limite de répartition dans les collines, et l'Æschne isocèle, grosse libellule menacée, disséminée en France.

La ZNIEFF de type II, Collines Drômoises, s'étend sur 27 053 ha et englobe totalement la commune de Chavannes. Au sud des Chambarans, cette région de collines est assise sur une épaisse couche de molasse sableuse, déposée durant l'ère tertiaire. Ce substrat affleure sur les ruptures de pente de l'ensemble du secteur délimité, favorisant l'extension de formations végétales sèches d'affinité méditerranéenne (pelouses sèches, pelouses sur sables, corniches molassiques, "balmes" ...).

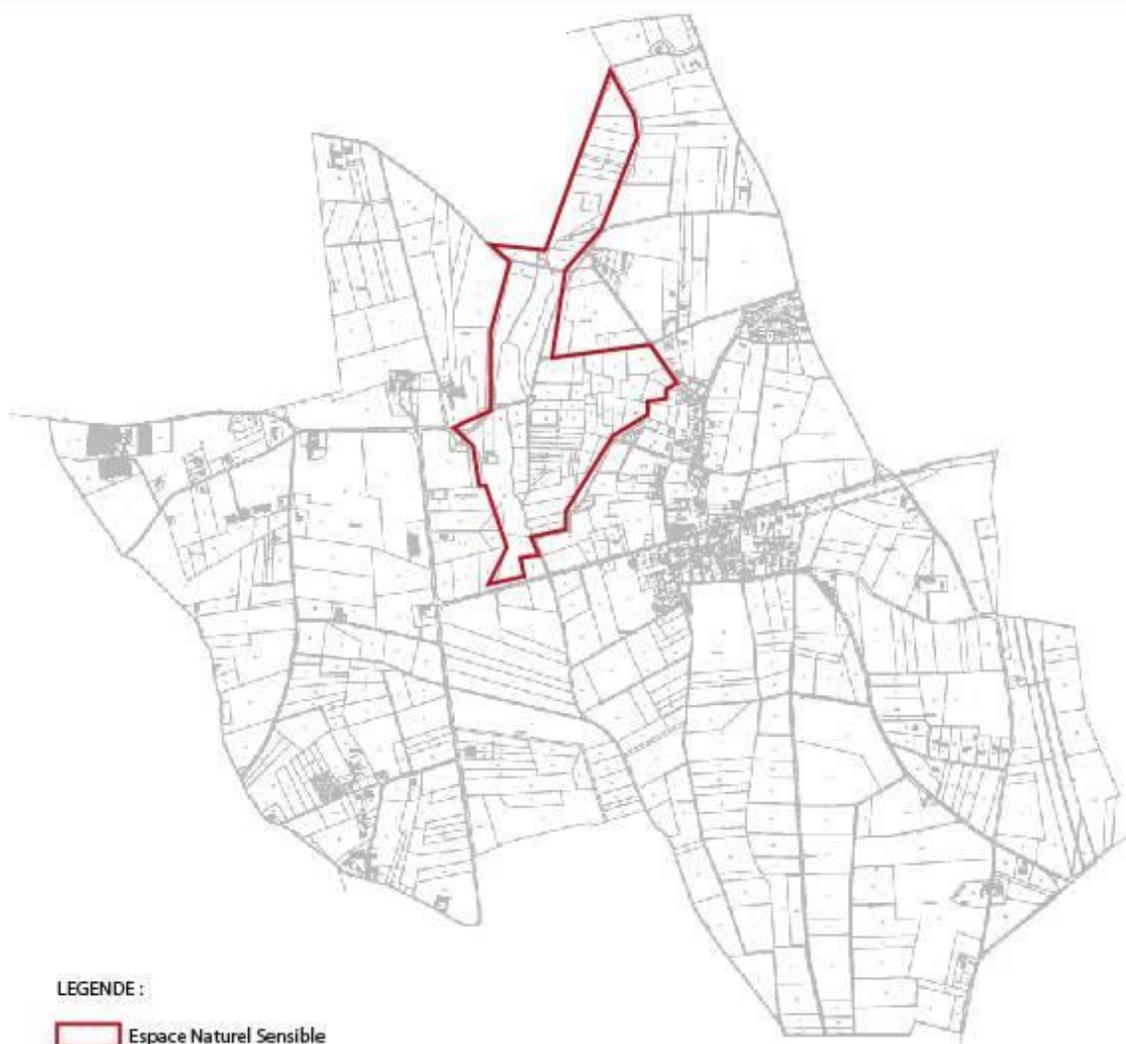
Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble naturel. Il souligne également certaines fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, telles que celle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Huppe fasciée, Guêpier d'Europe), de reptiles, d'insectes (Agrion de Mercure) ou de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune).

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager, géologique (avec notamment les gisements de sables helvétiques fossilifères de Charmes sur l'Herbasse et Tersanne, cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique (modelé périglaciaire), ainsi que biogéographique, compte tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales (Psammodrome d'Espagne) ou continentales (Scabieuse cendrée) parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique.

2. ESPACES NATURELS SENSIBLES

L'étang du Mouchet fait partie des espaces naturels sensibles repérés par le département de la Drôme. A ce titre elle fait l'objet d'une zone de préemption (30ha autour de l'étang du Mouchet). La propriété communale représente actuellement 6.25ha.

Officialisé en juillet 2011 par le Conseil Général de la Drôme, il s'inscrit dans une ZNIEFF de type 1, qui entoure l'ensemble des zones humides du secteur.

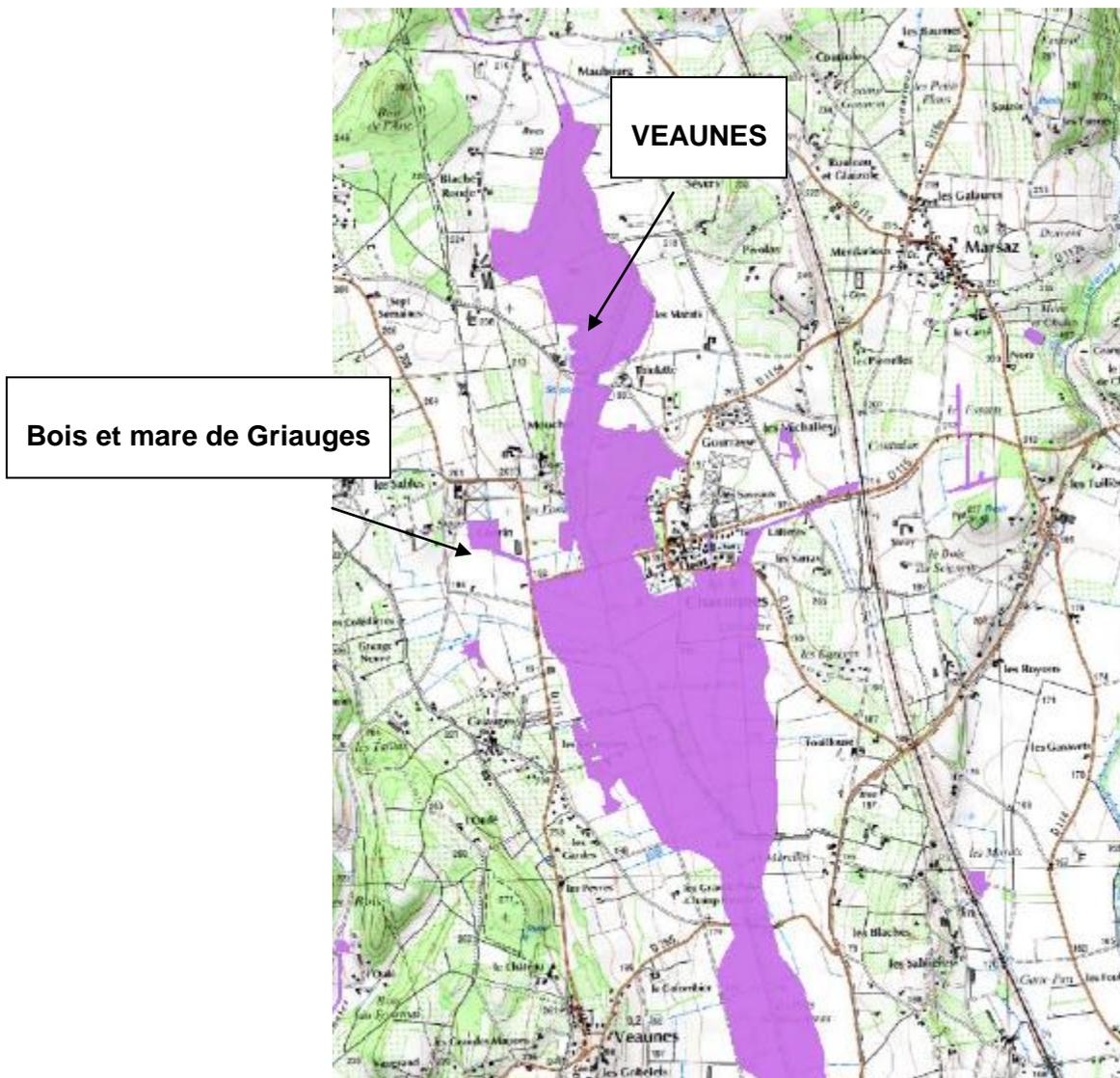


3. RESEAU NATURA 2000

Aucun site appartenant ou pressenti pour le réseau Natura 2000 ne concerne la commune de Chavannes.

4. ZONES HUMIDES

Un inventaire des zones humides de la commune a été dressé par le CREN. Une très grande partie de la partie est concerné par une zone humide de la VEAUNES.



- **Veunes 04 : Etang du Mouchet**

Situé à l'ouest de la commune, à proximité du village de Chavannes, cette zone humide s'étend sur 75 ha au total, sur une longueur 2,7 km.

Types de milieux : Tapis de Nénuphars, Prairies humides atlantiques et subatlantiques

Prairie de fauche de plaine : Forêts galeries de Saules blancs, Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires), Galeries d'Aulnes méditerranéennes occidentales, Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes, Saussaies marécageuses à Saule cendré, Phragmitaies

Fonctions d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques; recyclage et stockage de matière en suspension; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote)

Connexions biologiques (continuité avec d'autres milieux naturels), zone d'échanges, zone de passages, corridor écologique (faune, flore)

Zone particulière d'alimentation pour la faune Zone de nourriture pour l'avifaune en général

EVALUATION GENERALE DU SITE : Etat de conservation partiellement dégradé.

- **Veunes 03 :**

Cette zone humide s'étend sur 160 ha au total, sur une longueur 6,45 km.

Types de milieux : Gazons méditerranéens à Cyperus,

COURS DES RIVIERES : Prairies humides atlantiques et subatlantiques, Prairies à Molinie et communautés associées, Voiles des cours d'eau

PRAIRIES DE FAUCHE DE PLAINE : Forêts galeries de Saules blancs, Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires), Galeries d'Aulnes méditerranéennes occidentales

Fonctions hydrobiologiques fonctions d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques; recyclage et stockage de matière en suspension; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote)

> La ripisylve joue un rôle majeur dans l'épuration des eaux

Fonctions biologiques connexions biologiques (continuité avec d'autres milieux naturels), zone d'échanges, zone de passages, corridor écologique (faune, flore) > fonction de corridor biologique

Zone particulière d'alimentation pour la faune > Présence de Hérons

Zone particulière d'alimentation pour la faune Zone de nourriture pour l'avifaune en général

EVALUATION GENERALE DU SITE : Etat de conservation dégradé.

- **Bois et mare de Griauges, surface de 0,64ha (Chavannes : 0.14%)**

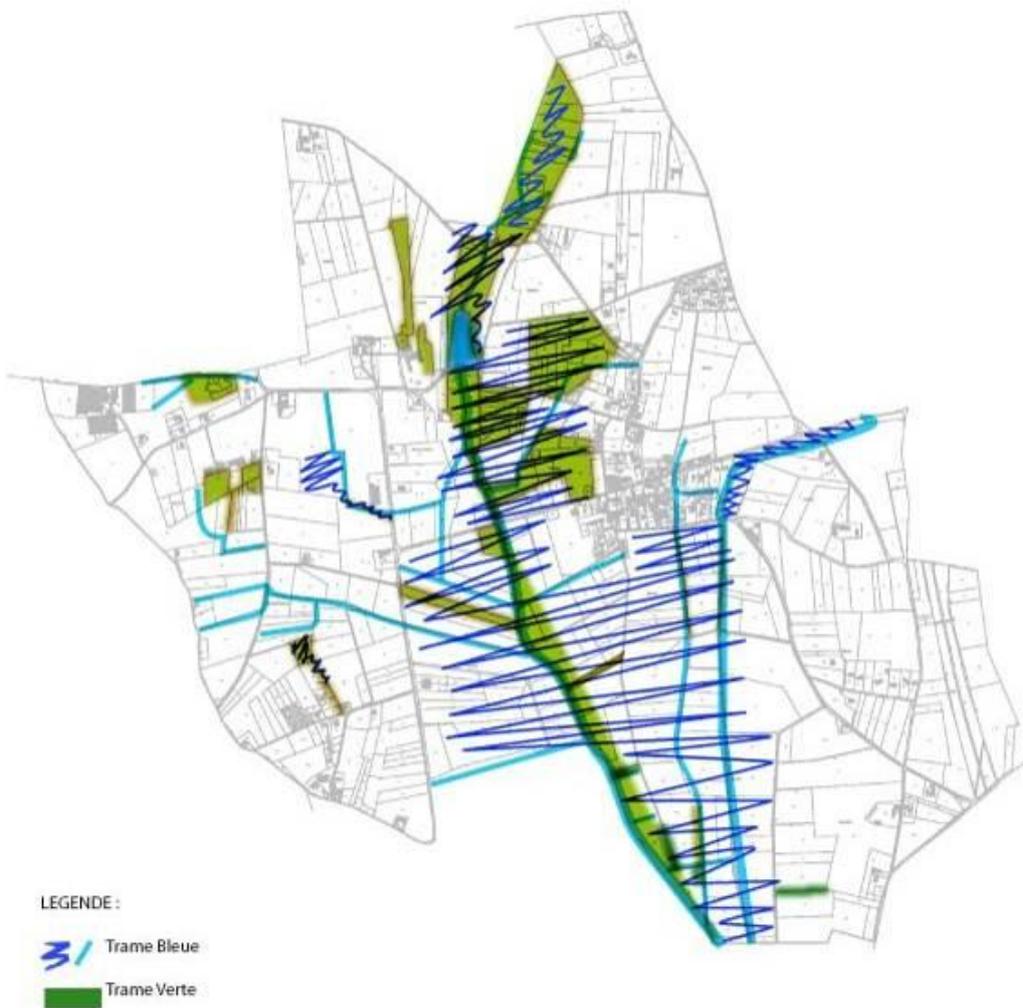
Les zones humides constituent un patrimoine naturel remarquable en raison de leur richesse biologique mais aussi des importantes fonctions naturelles qu'elles remplissent. D'une part, elles assurent l'accueil de populations d'oiseaux et permettent la reproduction des poissons. D'autre part, elles contribuent à la régularisation du régime des eaux en favorisant la réalimentation des nappes souterraines, la prévention des inondations et l'autoépuration des cours d'eau. La destruction systématique dont ont fait l'objet les zones humides, considérées dans le passé comme improductives et insalubres, les place aujourd'hui parmi les milieux naturels les plus menacés.

5. TRAME VERTE ET BLEUE

Les différents éléments décrits ci-dessus sont constitutifs de la « trame verte et bleue » : cette trame qu'il convient de repérer et préserver voire reconstituer vise à raisonner en termes de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes et en termes de continuités écologiques à toutes les échelles. Les espaces naturels particulièrement sensibles et/ou intéressants ne doivent pas être isolés, mais la nature « ordinaire » doit également être prise en compte afin de constituer ce maillage et (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

A l'échelle de Rhône-Alpes la région a élaboré une cartographie des corridors écologiques qui identifie notamment :

- les espaces encore favorables aux déplacements de la faune et qu'il convient de préserver ;
- les zones indispensables à une libre circulation des espèces mais devenues infranchissables du fait de l'activité humaine.

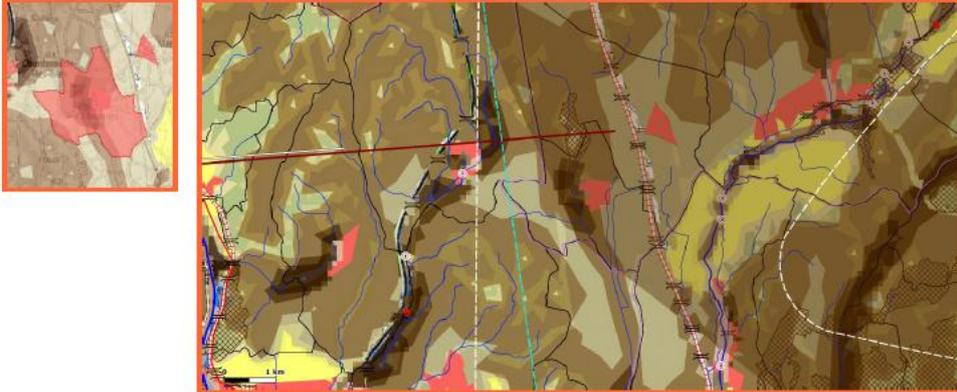


6. CORRIDORS BIOLOGIQUE

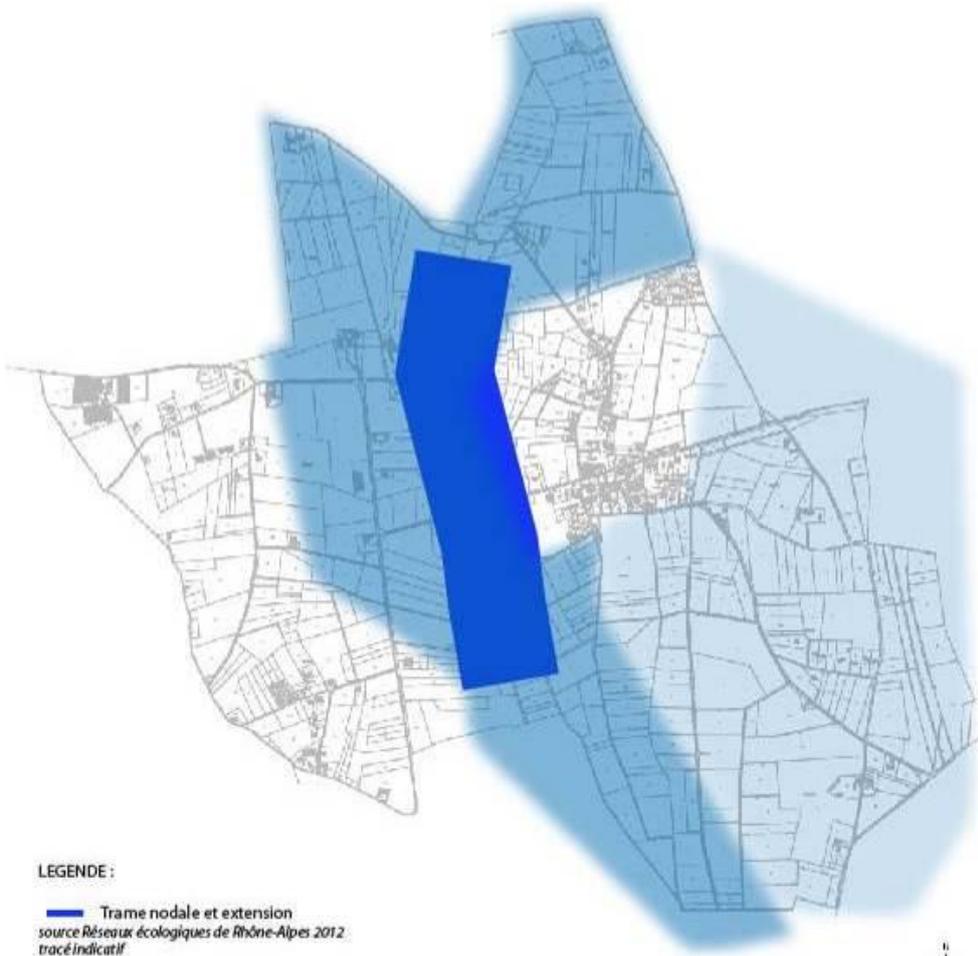
Extrait de la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes 2010

Région Rhône-Alpes

Commune de CHAVANNES



A partir de l'illustration ci-dessus, un tracé indicatif a été reporté à l'échelle communale :

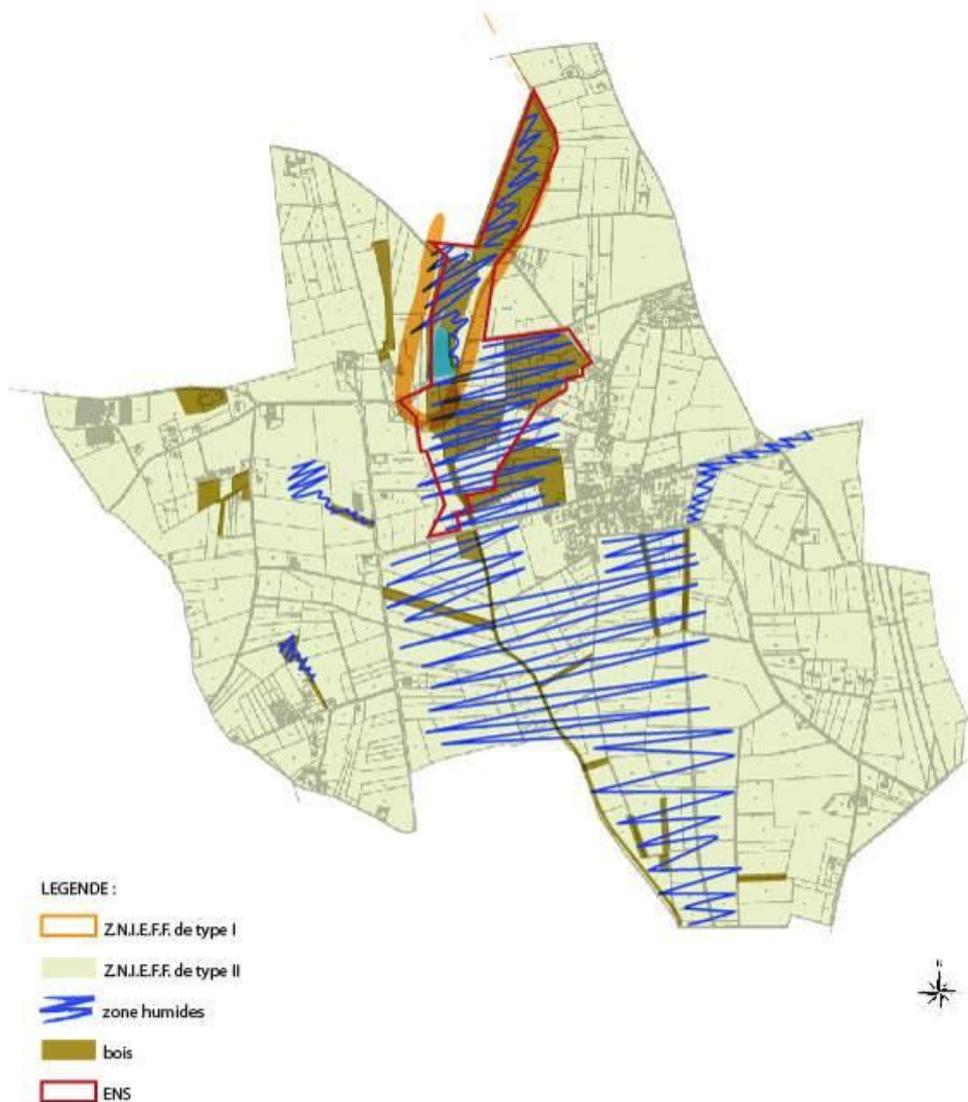


SYNTHESE – PATRIMOINE NATUREL

- √ L'étang du Mouchet est un secteur présentant des enjeux de préservation ainsi que les zones humides au sud de la commune : ces éléments sont considérés comme un réseau écologique (trame) à l'échelle régionale

ENJEUX – PATRIMOINE NATUREL

- assurer la protection et la pérennité des masses boisées existantes et notamment des ripisylves
- prendre en compte le SDAGE
- assurer la préservation des paysages ruraux-patrimoniaux



C. PAYSAGE ET PATRIMOINE HISTORIQUE

1. ENJEUX PAYSAGERS AU NIVEAU REGIONAL

D'après l'atlas du paysage de Rhône-Alpes, la commune de CHAVANNES est concernée par :

- **l'unité paysagère « Collines Rhôdaniennes » qui fait partie des paysages ruraux-patrimoniaux**

L'appréciation des paysages ruraux patrimoniaux est liée à des références esthétiques en architecture, arts et traditions populaires, à des critères d'ancienneté, d'authenticité, d'identité régionale. Ces références sont des objets architecturaux spécifiques tels que des fermes, granges, ...associés souvent à un petit patrimoine rural (murs de pierres sèches, canaux d'irrigation,...). Mais il existe aussi des constantes relevant de l'histoire et déclinées localement : châteaux perchés, présence d'architecture religieuse, ouvrages militaires...

Ces paysages sont le fruit d'un état antérieur économique et culturel plus florissant souvent lié à la production d'un capital gastronomique reconnu qui perdure : grands crus, AOC, spécialités...

La demande exprimée des populations urbaines ou locales à l'égard des paysages ruraux-patrimoniaux, est clairement une demande de conservation de l'identité locale, parfois même de protection réglementaire, qui s'inscrit désormais dans la logique d'une nouvelle économie rurale : tourisme, labels agricoles, vente à la ferme, etc.

Les paysages ruraux-patrimoniaux sont très représentés dans les nouveaux guides touristiques sans pour autant atteindre la notoriété des grands sites naturels. Il s'agit davantage de paysages touristiques « à vivre » et « à consommer » que de sites à contempler.

A la différence des paysages agraires, les paysages patrimoniaux présentent une faible capacité d'accueil des évolutions et aménagements nouveaux. Les critères d'appréciation esthétiques évoqués plus haut sont a priori peu compatibles avec une abondance de signes de la société agroindustrielle et de la modernité.

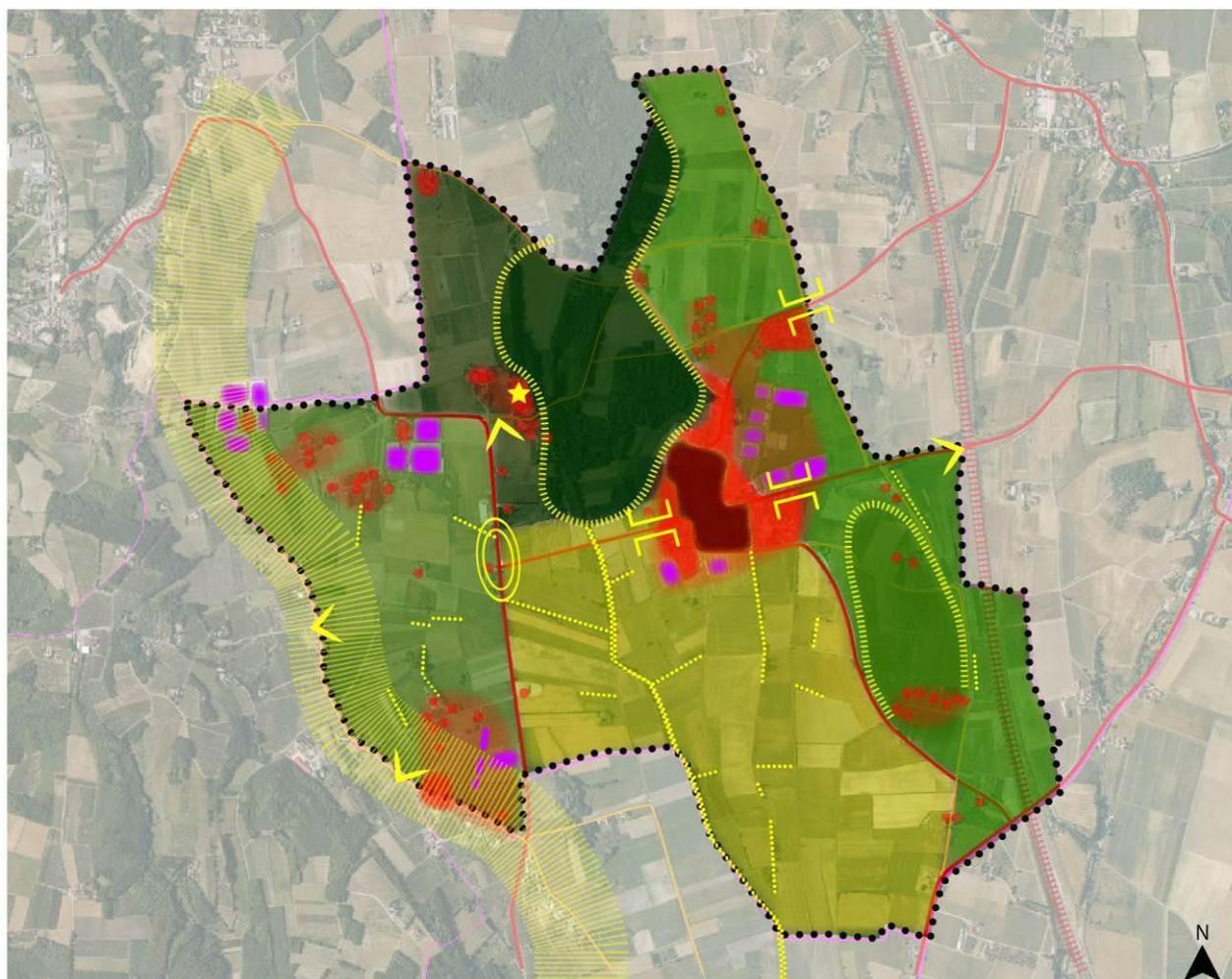
Une partie de ces paysages est aujourd'hui stable ou peu menacée, comme le vignoble ou la plupart des alpages, mais une autre partie repose sur des équilibres fragiles liés à une très grande spécificité des pratiques qui modèle le paysage : c'est le cas des zones humides ou bocagères. Toute déprise, changement de spéculation agricole, remembrement, lotissement, etc. est susceptible de remettre en cause les structures paysagères particulières. Ces transformations ont totalement modifié au XXème siècle l'image de certains secteurs.

2. ENJEUX PAYSAGERS AU NIVEAU LOCAL

La commune de Chavannes est relativement plane, et cernée par les multiples collines molassiques caractérisant le territoire. Sa topographie a ainsi favorisé les grandes étendues agricoles et une grande ouverture sur le paysage.

Le centre de la commune se situe à 194 m NGF, en pied de la colline boisée du Mouchet, le long de la route départementale principale, à la limite de la plaine agricole.

Ces légères variations du relief associé au réseau viaire permet de définir les différentes entités du paysage de la commune (cf cartes des entités paysagère)



	Patrimoine remarquable		Plaine agricole		Centre ancien
	Point de vue		Coteau agricole		Extension récente
	Relief collinaire		Secteur agricole Est		Urbanisation diffuse
	Fermeture du paysage		Colline boisée du Mouchet		Serres
	Haie				Ensemble bâti
	Ripisylve				Voie ferrée
	Entrée de ville				Voie départementale
	Carrefour				Voie communale



1- La plaine agricole :

S'appuyant sur le bassin versant du ruisseau de la Veune, cette entité paysagère agricole constitue un ensemble paysager très homogène.

Elle est cernée de part et d'autre par des axes de circulation (au sud de la RD 115 et à l'ouest de la 115a) et seuls quelques chemins d'exploitation permettent d'accéder aux terres.

Les terrains de ce secteur sont entièrement exploités et aucun bâti ne vient couper cette étendue. Néanmoins, entre certaines parcelles, cette étendue est rythmée par des haies, des arbres solitaires, la ripisylve de la Veune et en arrière-plan les collines ferment l'horizon.

Enjeux

- ❖ Préserver la ripisylve
- ❖ Préserver l'unité paysagère et les terres agricoles

2- Les coteaux agricoles



Cette entité se situe en contre-bas des collines boisées qui s'étirent entre Chantemerle-lès-Blès et Veaunes. Elle est délimitée à l'est par la RD 115 et la RD 309.

L'arrivée vers ce secteur depuis le centre du village est largement identifiée par la maison et le carrefour avec la RD 309. Essentiellement agricole, elle est néanmoins urbanisée à proximité des serres. Cette urbanisation diffuse profite du léger surplomb et ainsi de la vue dégagée vers la plaine agricole et les contreforts du Vercors en arrière-plan.



Enjeux

- ❖ Contenir l'urbanisation diffuse autour des secteurs déjà urbanisés.

3- La colline boisée du Mouchet



Ce secteur au Nord de la commune permet de dominer tout son territoire : depuis le château du Mouchet, la vue est dégagée sur toute la plaine agricole.



Contrairement aux deux secteurs agricoles précédents, ce secteur présente une diversité d'éléments, par son relief, son occupation du sol et les éléments remarquables, tels l'étang et le château du Mouchet.



Ainsi les limites de cette entité sont définies au Sud et à l'Est par le type d'occupation du sol, la limite du bois ; à l'Ouest par le tracé du réseau viaire, la RD 309.



Dans la continuité des deux autres entités l'agriculture est toujours présente au pied des collines.

Enjeux

- ❖ Maintenir la qualité de cette entité.

4- Le secteur agricole Est



Ce secteur est plus difficile à définir : il semble être un espace intermédiaire entre la voie ferrée d'un côté, la colline boisée et le village de l'autre.



Il est à la fois caractérisé par ces grands terrains agricoles et par une urbanisation diffuse, peu cohérente.



Les entrées dans le village par l'Est s'effectuent par cet espace et sont peu structurées.



Enjeux

- ❖ Apporter une cohérence aux ensembles urbanisés.
- ❖ Mettre en valeur les entrées sur la commune.

LEGENDE :

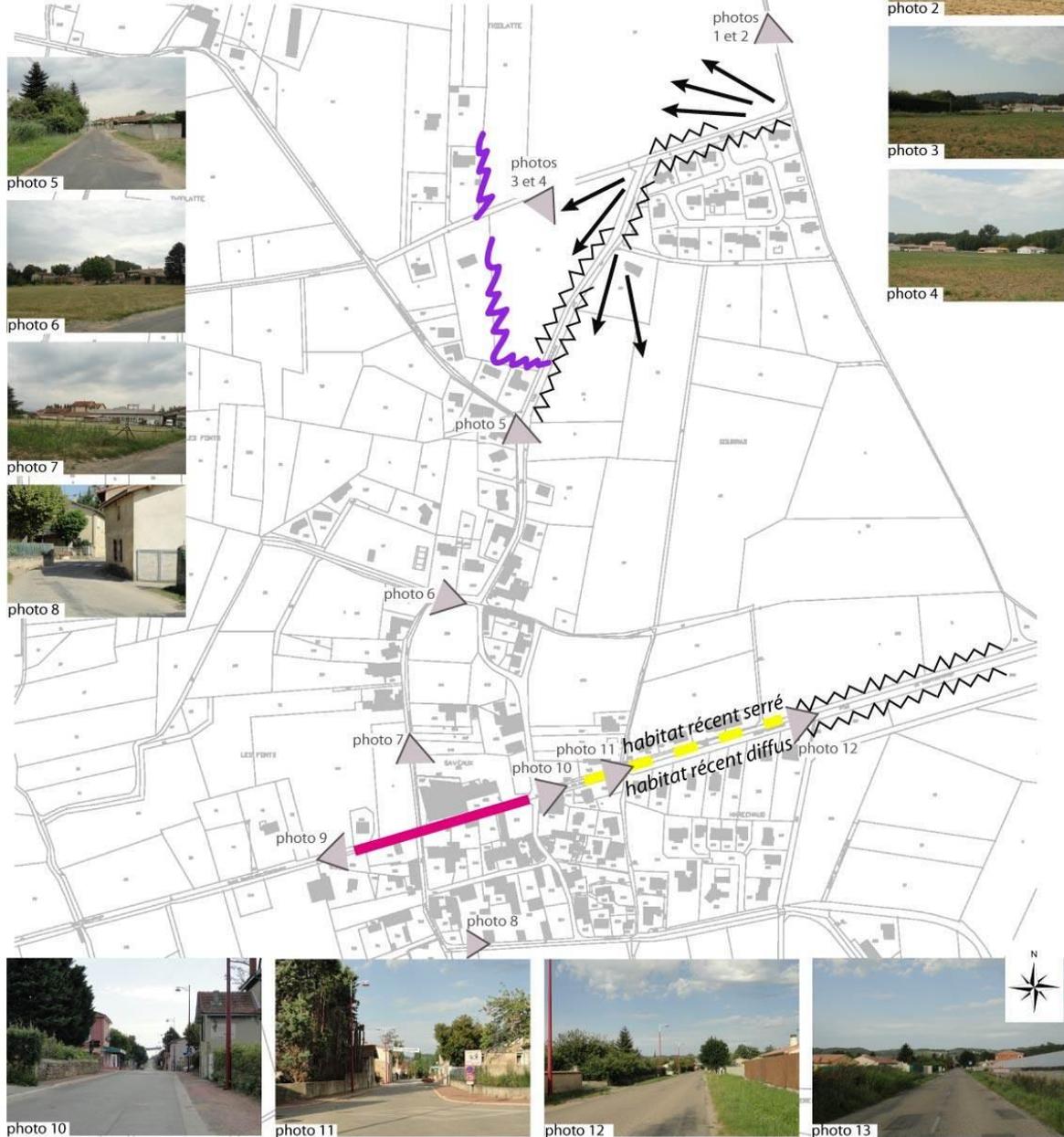
 Problématique : transition entre espace bâti et rural

 Problématique : traitement des abords de voiries

 Abords de voiries aménagés

 Perspective ouverte sur le paysage

 Fermeture sur le paysage



Entrées sur la RD 115 :

Cette voie est la principale traversée du village, elle le relie à St Donat sur l'Herbasse. Elle a été l'axe principal autour duquel s'est constitué le village ancien, puis une nouvelle tranche de l'urbanisation du village s'est construite récemment dans le prolongement.

Cette voie est séquencée par les différentes par les différentes typologies d'urbanisation, mais une certaine homogénéité est donnée par le choix du mobilier.



- **Entrée Est**

Cette entrée est marquée par de grandes serres agricoles puis par une dizaine de maisons individuelles, construites sans grande homogénéité les unes avec les autres. Ces maisons offrent un paysage banalisé à cette entrée du village. De plus l'hétérogénéité et le manque de soin des clôtures donnent un aspect peu qualitatif à ce secteur traversé.



- **Entrée Ouest**

Cette entrée Ouest contraste avec l'entrée Est : aucune maison individuelle mais deux grandes haies massives de conifères cernent la voie, dans le paysage ouvert de la plaine agricole.

Entrées Nord

Ces deux entrées Nord de la Commune sont signalées par deux ensembles de maisons individuelles chacun différents dans leur mode d'implantation.



- **Entrée Nord-Est**

A cette entrée l'ensemble de maisons individuelles est constitué en lotissement (Gourras). On distingue un ensemble homogène dans le style de construction et cerné d'une haie de conifère continue. Cette haie crée une barrière visuelle dans ce paysage ouvert de la plaine agricole. Il

annonce l'entrée dans la commune sans qu'il lui soit véritablement lié.



- **Entrée Nord-Ouest**

A la différence du lotissement de Gourras, ces maisons individuelles sont construites au coup par coup. Ainsi la limite de cette urbanisation est difficile à percevoir. Tout comme l'entrée Est, l'hétérogénéité et le manque de soin des clôtures donnent un aspect peu qualitatif à ce secteur traversé.

Entrées Sud

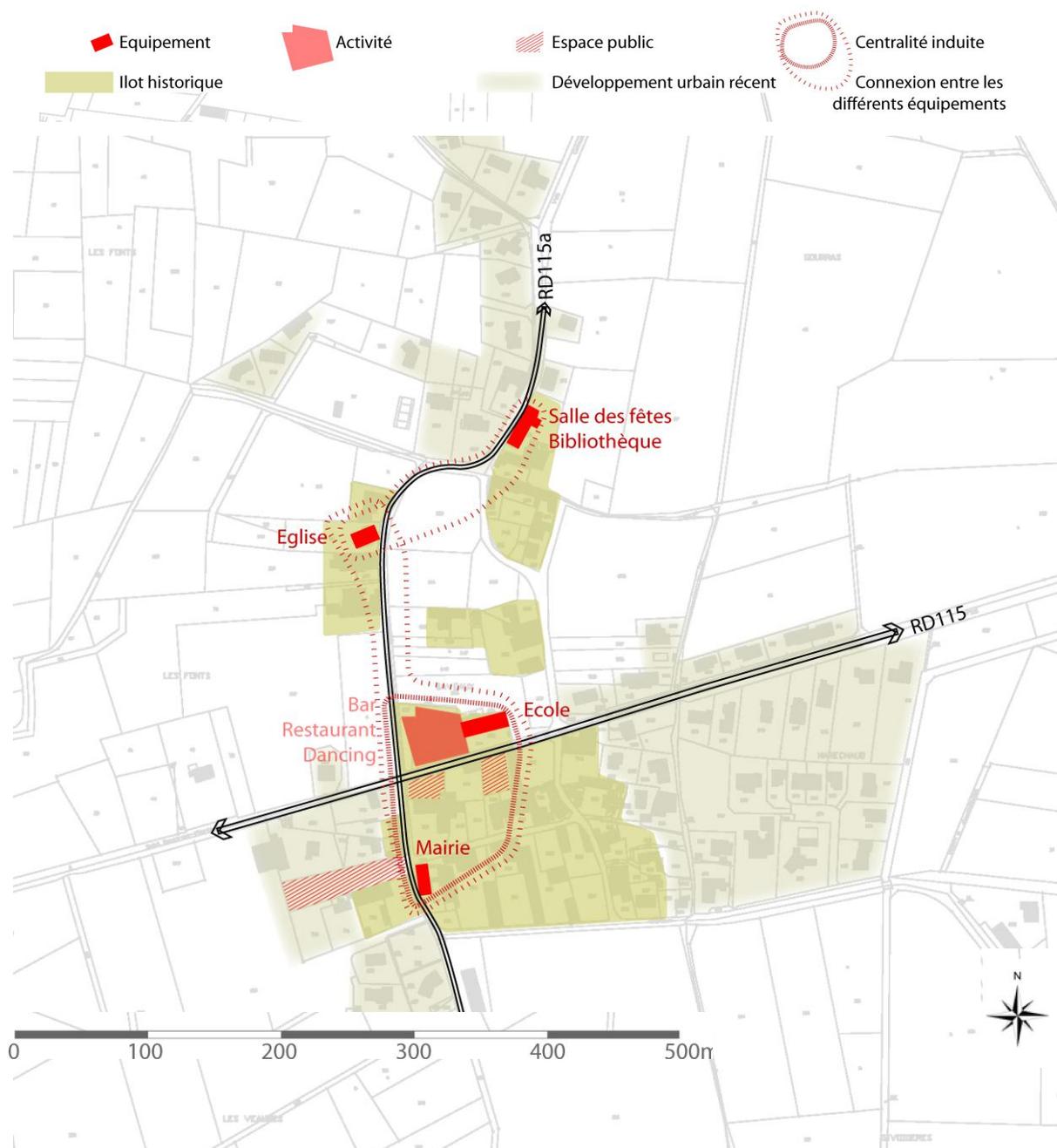
L'entrée Sud du village s'effectue par la traversée de la plaine agricole en arrivant de Clérieux. La silhouette du village est peu visible mais elle se distingue progressivement au travers des masses arborées.



Le village :

Le village s'est développé le long de deux axes : la RD 115 allant à St Donat et la RD115a allant à Marsaz. L'architecture principale des différentes constructions est représentative d'un territoire agricole (corps de ferme), néanmoins différents équipements et activités présentent une diversité d'époque et de type de construction. Le carrefour principal est organisé autour de cette unique activité (bar, restaurant, dancing), de l'école et d'espace public. L'église et la mairie sont quand à elles davantage reliées au territoire agricole.

Une certaine continuité entre les différents bâtiments notables se remarque en plan, elle n'est pourtant pas évidente dans la pratique des lieux. Effectivement les continuités piétonnes sont aménagées le long de la RD115, voie principale du cœur du village et non pas le long de la RD115a, laquelle relie l'église à la mairie.



Les équipements

La commune de Chavannes présente les équipements suivant : L'église, l'école et la mairie.

Ces bâtiments sont construits avec les pierres locales (galets rond)



Les espaces publics

L'ensemble des espaces publics sont aujourd'hui investis comme des espaces de stationnement. Néanmoins, des aménagements tel que la fontaine sur la première placette, les murets et la végétation permettent d'apporter une qualité à ces espaces





Les activités

L'activité principale au cœur du village (à l'exception des fermes) est un bar-restaurant-dancing. Il marque fortement le carrefour principal de la commune par son implantation et sa façade enduite en rouge brique.



3. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

La carte archéologique nationale répertorie 9 entités archéologiques sur le territoire de Chavannes :

- 1) Les Gourras ouest : occupations (âge du bronze, gallo-romain, moyen âge, époque moderne).
- 2) Le Mouchet : château fort, motte castrale ? (moyen âge à époque moderne).
- 3) Les Sables, Briand : occupation, dépôt monétaire (gallo-romain).
- 4) Bourg : église, autel, occupation (moyen âge).
- 5) Les Saveaux : hameau (époque moderne).
- 6) Moulin du Champ de la Dame, les Fonts, Ancien Moulin : occupation (gallo-romain).
- 7) Le Mouchet, Conrin : occupation (gallo-romain).
- 8) Griauges : occupation (gallo-romain).
- 9) Le Mouchet : occupation (gallo-romain).



4. PATRIMOINE HISTORIQUE

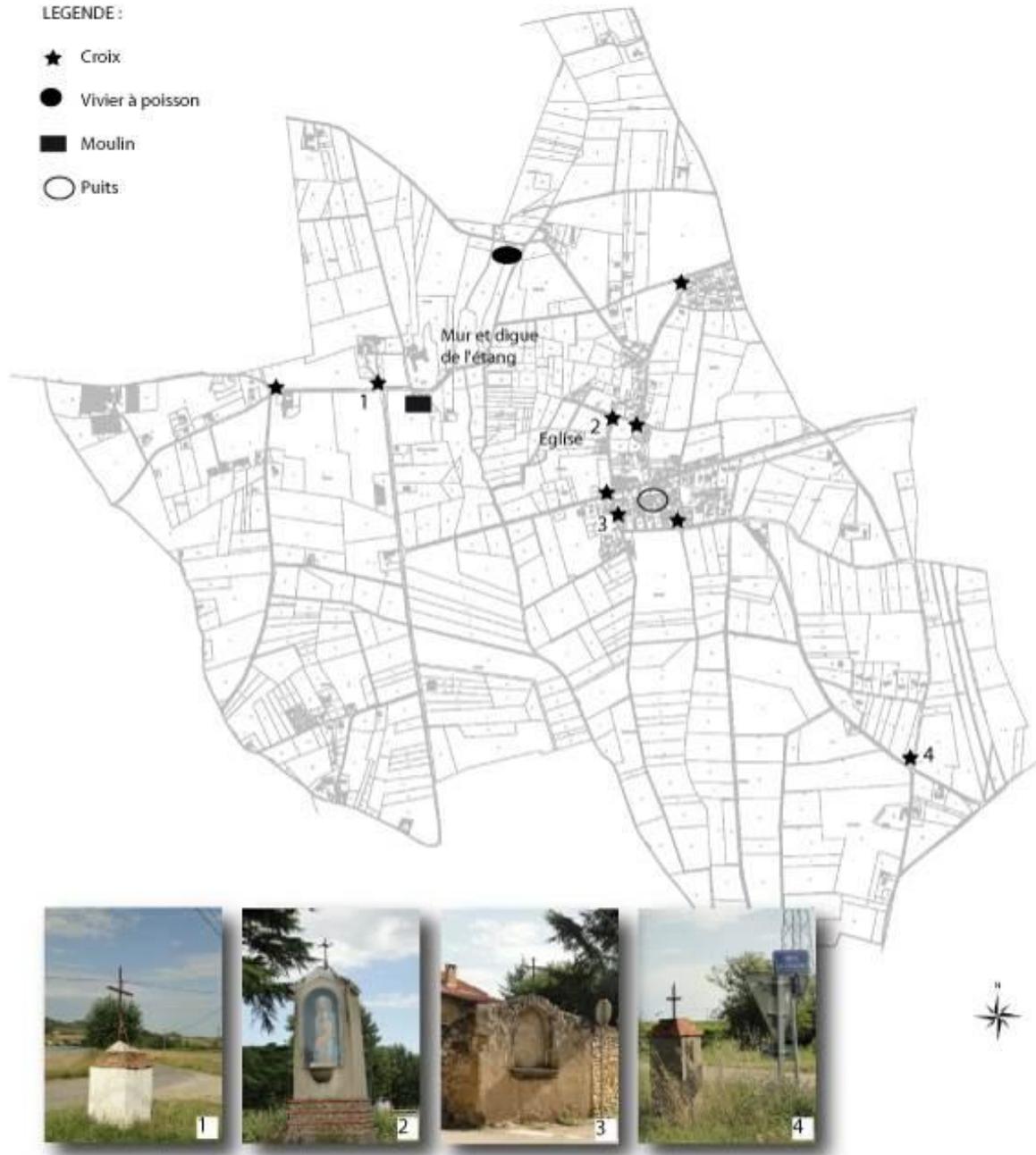
4.1 MONUMENTS HISTORIQUES

Un édifice de la commune est inscrit à l'inventaire des monuments historiques : Le Château de Mouchet (site inscrit par arrêté préfectoral du 19 juillet 2005).



4.2 PATRIMOINE LOCAL

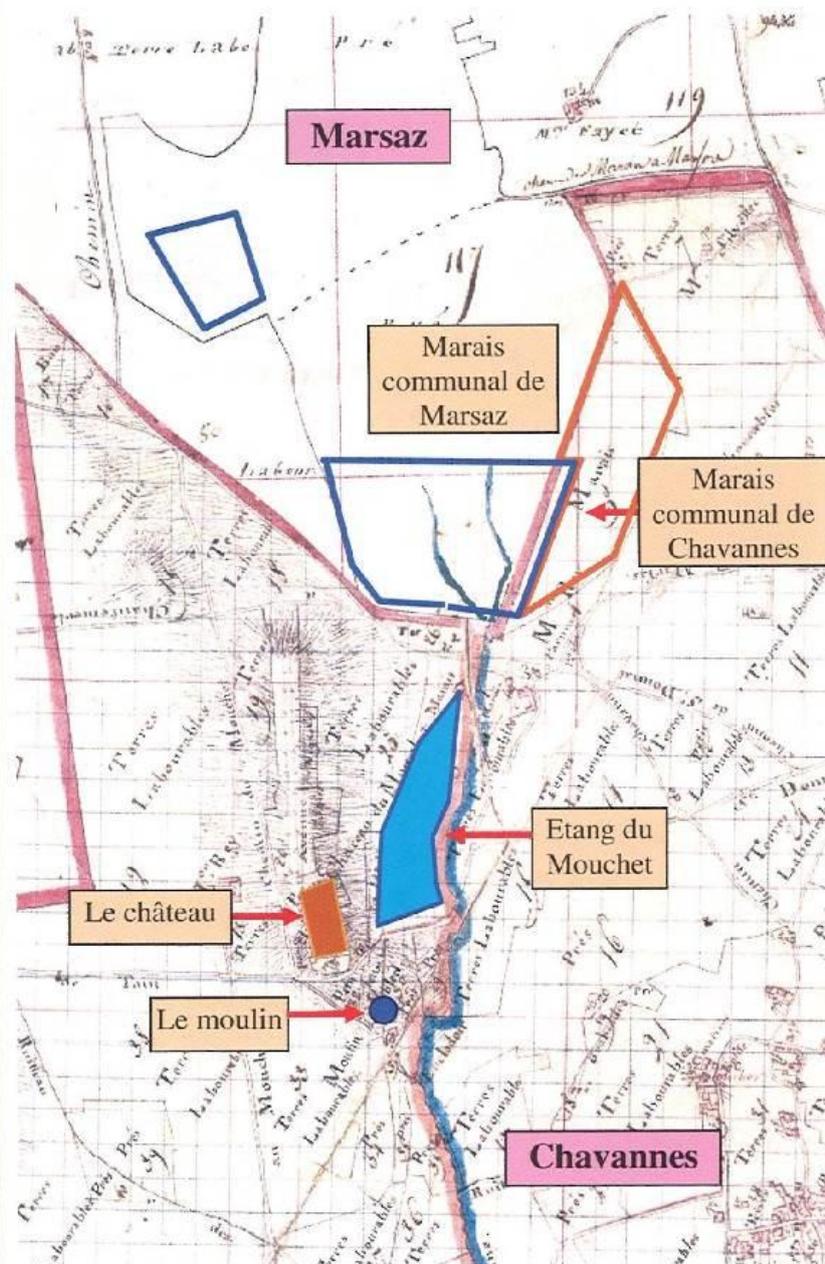
Présence de croix, mur et digue de l'étang, vivier à poisson, Moulin, le puits.



L'étang faisait partie d'une zone marécageuse de 30 à 40 ha. Cette zone humide résulte de l'affleurement d'une nappe phréatique où prend naissance la rivière de la Veaine qui traverse l'étang actuel du Mouchet avant de poursuivre sa route.

Le plan de gestion de l'étang mis en place par la municipalité de Chavannes prévoit un volet historique afin de mieux connaître et comprendre cet espace aménagé.

Le quartier du Mouchet à Chavannes et du Marais à Marsaz (plan cadastrale de 1804)



localisation approximative des 2 autres étangs dépendants du château du Mouchet, asséchés au XVIII^e s.